



Mairie de 71600

*Vitry En Charollais*

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS  
EN DATE DU VENDREDI 26 AOUT 2016**

Le vingt-six août deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le vingt deux août deux mille seize, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

**Etaient présents :**

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,  
Madame Catherine ROY, Madame Michelle MERLE, Monsieur Jacky PERREAUT, Adjoint au Maire  
Monsieur Eric MOREAU, Monsieur Emmanuel MICHELET, Madame Rosa MALANDAIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Monsieur Jean DESCOURS, Monsieur Jérôme GRILLET présent à 21 heures et prend part au vote à partir de cette heure, conseillers municipaux.

**Etaient excusés :**

Monsieur Jean-Yves GRILLET qui avait donné pouvoir à Daniel THERVILLE, Madame Marie-France BLANCHARD qui avait donné pouvoir à Catherine ROY, Madame Corinne MARTIN qui avait donné pouvoir à Jacky PERREAUT.  
Monsieur Marc CHAMBREUIL.

**Etait absent :** Jean-Pierre BOUILLOT

**Monsieur Emmanuel MICHELET est désigné secrétaire de séance.**

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

Avant le début du conseil, le maire tient à faire un rappel au règlement concernant le fonctionnement d'une séance d'un Conseil Municipal. Lorsqu'un élu arrive en retard lors d'une séance de conseil municipal, il peut, dès sa présence enregistrée, prendre part au vote des sujets qui suivront mais non de ceux déjà traités. De même, un élu qui doit s'absenter pendant la séance peut donner pouvoir à un membre du conseil, pour la suite des votes.

**La séance du conseil commence avec 12 élus présents**

**1 Cession terrain de football CRI : exercice Droit de Préemption :**

Le Maire a reçu un courrier de Maître LAMOTTE-CHAMFY, notaire, concernant le terrain de football qui appartient au CE. Ce courrier stipule que le CE a décidé faire don de ce terrain, d'une surface de 1.44 ha, au Rugby 15

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Du 29 aout 2016*

Charollais. Le Conseil doit se prononcer s'il souhaite exercer son droit de préemption. Ce terrain classé en zone US au PLU, il sera toujours possible d'exercer ultérieurement ce droit de préemption si celui-ci devait à l'avenir changer de propriétaire.

En référence au courrier en question, le Conseil décide par 11 voix et 1 abstention de ne pas exercer son droit de préemption.

## **2 Modification du temps de travail d'un adjoint technique principal**

Suite à la diminution de 12 heures/semaine du contrat de Paray Nettoyage, le ménage a été confié aux employés communaux. Mme Catherine ROY demande au Conseil Municipal de modifier le temps de travail d'un adjoint technique principal pour passer de 32 heures à 35 heures. Ce choix est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

## **3 Paiement heures supplémentaires agent à temps non complet**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour la possibilité de paiement d'heures supplémentaires pour des agents titulaires travaillant à temps non complet.

Le Conseil Municipal se prononce par 11 voix pour et 1 abstention pour approuver cette décision.

## **4 Achat logiciel Cantine Scolaire**

Suite à la décision du Conseil Municipal de juillet d'acheter un logiciel pour la gestion de la cantine scolaire, il convient d'affecter la somme de 4000 € au compte 2051 (concessions et droits assimilés) à déduire du compte 2113 (terrains aménagés sauf voirie). Cette décision est approuvée à l'unanimité (12 voix pour).

## **5 Recours contentieux / Permis de construire Préfet Charollais Biogaz NASKEO**

Le Maire informe le conseil, qu'un recours contentieux, près le Tribunal Administratif de Dijon, a été engagé par l'Avocat Maître VERMOREL, contre l'arrêté du Préfet de Saône et Loire, accordant le 8 février 2016 le permis de construire à Charollais Biogaz NASKEO.

## **6 Fixation Baux location logements communaux. Avenant au bail location.**

La rédaction des 2 derniers baux doit être modifiée. Il est nécessaire d'établir un avenant précisant la date de révision annuelle du loyer ainsi que l'indice de référence des loyers sur lequel elle s'applique.

Approuvé à l'unanimité.

## **7 Eclairage Public SYDESL : programmation 2017**

Dans un courrier du 27 juillet concernant l'éclairage public, le SYDESL propose de réaliser des travaux pour un montant de 5 288 €HT, la commune devant en financer la moitié soit 2 650 €.

Accord à l'unanimité

**Avec l'arrivée de Jérôme GRILLET à 21 heures le conseil se poursuit avec 13 élus.**

## **8 Proposition d'indemnisation du Camion Mascott volé**

L'expert, mandaté par notre compagnie d'assurance GAN Cap Europe Express, propose une indemnisation de 20 000€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur Eric MOREAU explique qu'un nouveau camion a été acheté début juillet. C'est un camion de marque Renault, type Mascott, 73000 kms, de 2002, en très bon état, coût de 21600 € TTC.

Une réflexion est en cours pour aménager un système de sécurité des ateliers communaux pour éviter de nouveaux vols.

## **9 Location logement Communal au-dessus de la cantine.**

L'appartement au-dessus de la cantine sera libre à partir du 08 septembre 2016.

L'état des lieux montre que des travaux d'électricité et de plomberie seront à réaliser avant la mise en location.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de rénovations nécessaires avant la parution de l'offre de location.

## **10 Modification Accueil Temps périscolaire.**

Madame Catherine ROY informe le Conseil Municipal que plusieurs parents ont fait la demande pour que la garderie soit ouverte le mercredi de 12 à 12 h 30, car certains enfants sont obligés d'attendre l'arrivée des parents dans la cour. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

## **11 Questions et informations diverses**

- Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de la DRI concernant les ralentisseurs des Carrés. Ces travaux pourront donc commencer. Il sera nécessaire d'ajouter 3 panneaux pour indiquer la vitesse de 30km/h pour le passage des ralentisseurs. Le coût des ralentisseurs devrait être subventionné à hauteur de 40% par la DRI (amendes de Police).
- Lecture d'un courrier du PETR du Pays Charollais, concernant la ligne SNCF Paray le Monial via Lyon. Cette ligne sera maintenue et des travaux seront réalisés à partir de 2017.
- Les travaux de mise en place du lotissement n'ont pas beaucoup avancé du fait des vacances. L'objectif du mois prochain est le dépôt du permis de lotir et l'établissement du règlement.
- Un nouveau système d'ouverture par téléphone mobile de la salle de sport est en place depuis début août. La programmation du logiciel sera effective début septembre et une réunion d'information avec les associations sera programmée.
- Lecture d'un courrier du préfet concernant la cessation d'activité du CRI en date du 13 juillet 2016.
- Monsieur et Madame CHEMARIN ont souhaité faire don à l'école d'un orgue YAMAHA pour les activités de l'école Jean Gilbert suite à la vente de leur maison. Un courrier de remerciement leur sera adressé.
- Le Maire nous informe de la nomination du lieutenant MIGUET pour le commandement de la brigade de gendarmerie de Paray le monial au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Une réunion de présentation a eu lieu en mairie.
- Le Journal de Saône Loire propose une opération de communication aux communes du département comptant plus de 400 adresses postales afin de publier une page spéciale dédiée aux projets de celles-ci. Cette opération commerciale aura lieu entre le 10 décembre 2016 et le 20 janvier 2017. Le journal sera ainsi distribué à tous les foyers de la commune pour un coût de

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Du 29 aout 2016*

0.77€ par habitation. Chaque foyer aura le journal gratuitement ce jour-là. Le conseil se prononce à l'unanimité par accepter les modalités de cette offre.

- Monsieur Eric MOREAU, Président du Syndicat de la Zone Industrielle de Vitry en Charollais, informe que le stationnement des camions sur la zone de Barberèche pose toujours problèmes pour les propriétaires des magasins. Une modification des emplacements des grosses pierres a été effectuée.
- Monsieur Jean DESCOURS évoque que des dérapages de véhicules ont lieu régulièrement sur l'ancien terrain de foot stabilisé.
- Changement d'entreprise de transports pour l'école. A compter de la rentrée 2016, « Les Rapides de S et L » effectueront les trajets scolaires en remplacement de l'agence Fontaimpe.

Levée de la séance à 22 h 30.